

## REGLEMENT DES EPREUVES TRAILS

Toute inscription aux trails de l'EcoTrail Paris Ile-de-France® 2021 implique l'acceptation tacite du règlement suivant :

### PRÉAMBULE :

En raison de la pandémie mondiale du Covid-19, et afin d'assurer la sécurité sanitaire des coureurs, des mesures strictes seront mises en place par l'Organisation. Ces mesures, découlant directement des autorités compétentes, seront celles en vigueur à la date de l'événement et seront à respecter scrupuleusement sous peine de sanctions. Une fiche spécifique liée à ces mesures sanitaires sera éditée et partagée à l'ensemble des coureurs à l'approche de l'événement. Ainsi, certains articles de ce présent règlement pourront être adaptés.

### 1. EPREUVE

Une course à pied chronométrée de pleine nature, empruntant en grande partie des sentiers non bitumés. La distance des 5 épreuves trails de l'EcoTrail Paris Ile-de-France® varie de 10km à 80km. Les trails se dérouleront en une seule étape, à allure libre, en un temps limité et couplé à des barrières horaires strictes.

	Trail 80km (Label National FFA)	Trail 45km	Trail 30km	Trail 18km	Trail 10km
<b>Date</b>	Samedi 03 juillet 2021				
<b>Heure de départ</b>	De 10h15 à 12h15* (par vagues)	De 09h30 à 10h30* (par vagues)	De 14h00 à 16h00* (par vagues)	De 08h30 à 10h30* (par vagues)	De 15h00 à 17h00* (par vagues)
<b>% sentiers non bitumés</b>	92%	97%	99%	90%	92%
<b>Dénivelé positif</b>	1500m D+	900m D+	500m D+	400m D+	170m D+
<b>Lieu de départ</b>	Ile de Loisirs de Saint-Quentin-en-Yvelines (78)	Domaine du Château de Versailles (78)	Terrasse de l'Observatoire de Meudon (92)	Terrasse de l'Observatoire de Meudon (92)	Domaine National de St-Cloud (92)
<b>Lieu d'arrivée</b>	Premier étage de la tour Eiffel à Paris (75)	Pont d'Iéna à Paris (92)	Pont d'Iéna à Paris (92)	Domaine National de St-Cloud (92)	Domaine National de St-Cloud (92)

*\*sous réserve de modification*

### 2. PARTICIPATION

Le trail est ouvert à toute personne, licenciée ou non dont l'âge minimum requis dépend de l'épreuve choisie.

	Trail 80km	Trail 45km	Trail 30km	Trail 18km	Trail 10km
<b>Né(e) avant le</b>	31 décembre 2001	31 décembre 2001	31 décembre 2001	31 décembre 2003	31 décembre 2005
<b>Catégorie</b>	Espoirs à vétérans	Espoirs à vétérans	Espoirs à vétérans	Juniors à vétérans	Cadets à vétérans

### 3. TRAILS EN SEMI AUTO-SUFFISANCE / AUTO-SUFFISANCE

Le principe de course individuelle en semi auto-suffisance est la règle retenue pour les épreuves allant de 18km à 80km. Sur le parcours, des zones de ravitaillement sont approvisionnées en boissons et nourriture à consommer sur place. Seule l'eau (à l'exclusion des autres boissons) est destinée au remplissage des bidons ou poches à eau.

Le principe de course individuelle en auto-suffisance est la règle retenue pour le trail 10km.

Chaque coureur doit veiller à disposer, au départ de chaque zone de ravitaillement, de la quantité d'eau et d'aliments qui lui est nécessaire pour rallier le point de ravitaillement suivant. Aucune assistance personnelle n'est autorisée sur le parcours en dehors des zones de ravitaillement prévues à cet effet.

Tous soins médicaux ou paramédicaux personnels sont strictement interdits. Il est formellement interdit de se faire accompagner sur le parcours par une personne autre qu'un concurrent régulièrement inscrit sur la course.

### 4. CONDITIONS D'INSCRIPTION

Les conditions météorologiques peuvent être difficiles (nuit, chaud, orage). Un très bon entraînement et une réelle capacité d'autonomie personnelle sont indispensables à la réussite d'une telle aventure individuelle. Pour s'inscrire aux trails de l'EcoTrail Paris Ile-de-France®, il est fortement conseillé d'avoir déjà terminé au minimum :

- Pour le **Trail 80km** : un trail de 45 km
- Pour le **Trail 45km** : un trail de 30km
- Pour le **Trail 30km** : une course à pied de 15km

### 5. ACCEPTATION DU REGLEMENT ET DE L'ETHIQUE

La participation aux trails de l'EcoTrail Paris Ile-de-France® entraîne de facto l'acceptation sans réserve du présent règlement et de la charte éthique de la course consultable avant la finalisation de votre inscription.

Chaque coureur doit disposer d'un contenant dédié exclusivement à la collecte des déchets durant toute sa course. Il est à noter que le coureur pourra souscrire gratuitement à l'option "pochette déchets" lors de son inscription en ligne, pochette déchets qu'il se verra remettre lors du retrait des dossards de la course.

Dans le cas exceptionnel du transfert de dossard (article 7.4), les options ne sont pas actives. Vous pourrez récupérer une pochette déchet au Village de retrait des dossards.

L'utilisation de ce contenant dédié exclusivement à la collecte des déchets est obligatoire durant toute la course sachant que des contrôles peuvent être effectués sur les parcours. Tout coureur pris en train de jeter sciemment ses déchets sur le parcours sera disqualifié.

Tout inscrit s'engage à emprunter dans leur intégralité les chemins balisés par l'organisation sans couper. En effet, couper un sentier provoque une érosion irréversible du site et le dégrade donc durablement. Le non-respect de cette directive entraînera une disqualification du coureur.

Des poubelles sont disposées en grand nombre sur chaque zone de ravitaillement et doivent impérativement être utilisées en vue d'un tri sélectif des déchets par l'organisation.

Les participants devront respecter strictement le règlement de visite des sites suivants que les parcours de l'EcoTrail Paris Ile-de-France<sup>®</sup> empruntent : l'Observatoire de Meudon, le Domaine national de Saint-Cloud et le Parc de l'Île Saint-Germain.

Par son inscription, chaque coureur accepte expressément la **charte éthique de l'événement** ci-dessous :

#### **A. RESPECTER LA NATURE**

- PRIVILÉGIER LES TRANSPORTS DOUX (transports en commun, vélo, co-voiturage, auto-partage...) pour vos déplacements.
- EVITER LE GASPILLAGE, le suremballage, la surconsommation (alimentaire, équipements...) Ex. Gourde et non bouteille plastique.
- NE RIEN JETER au sol, respecter la faune, la flore.
- Respecter scrupuleusement le TRI DES DÉCHETS.
- UTILISER LES TOILETTES à votre disposition.
- Réduire votre impact sur l'environnement à travers des GESTES SIMPLES et CONCRETS du quotidien.
- SENSIBILISER les autres participants, les spectateurs et votre entourage aux ECO-GESTES.

#### **B. RESPECTER LES PERSONNES**

- NE PAS GÊNER les participants.
- NE PAS AIDER À TRICHER, ni avant, ni pendant, ni après la course, ce qui signifie que vous limitez votre aide aux coureurs sur les lieux de ravitaillements.
- RESPECTER AUTRUI, qu'il s'agisse des coureurs, des bénévoles, des autres spectateurs / accompagnateurs que vous ne manquerez pas de rencontrer durant la manifestation.
- Pour tous, l'EcoTrail de Paris Ile-de-France<sup>®</sup> doit être un MOMENT FESTIF.
- EXPLORER SES LIMITES dans le respect de soi-même, en gardant en mémoire la devise de Pierre de Coubertin «l'essentiel n'est pas de gagner mais de participer».

#### **C. RESPECTER LES VALEURS DE SOLIDARITE**

- VENIR EN AIDE à toute personne en situation dangereuse, ou en difficulté.
- ENCOURAGER l'ensemble des participants.
- SOUTENIR autant que possible par votre présence et/ou vos dons les associations soutenues par Les Trailers de Paris «Fondation des Apprentis d'Auteuil» et «Les Souffles de l'Espoir».

## **6. NOMBRE MAXIMUM DE PARTICIPANTS PAR COURSE**

	Trail 80km	Trail 45km	Trail 30km	Trail 18km	Trail 10km
<b>Nb maximum de participants</b>	3000	2000	3500	3500	2000

## 7. INSCRIPTION

### 7.1. Droits d'engagement pour participer aux épreuves de Trails

	Trail 80km	Trail 45km	Trail 30km	Trail 18km	Trail 10km
Tarif 1**	98€*	70€*	50€*	35€*	24€*
Tarif 2	106€*	76€*	56€*	41€*	27€*

\*dont 11€ d'adhésion 2021 à l'association Les Trailers de Paris

\*\*Tarif limité à un nombre maximum de participants (nombre indiqué sur le module d'inscription)

Les montants indiqués dans le tableau ci-dessus sont en TTC et sont hors frais de gestion.

Les inscriptions se font uniquement en ligne à partir du site Internet de l'EcoTrail Paris Ile-de-France<sup>®</sup> : <https://www.ecotrailparis.com/>

Les paiements se font également en ligne à partir d'une plate-forme bancaire sécurisée.

**Inscriptions closes pour les Trails au plus tard le 18 juin 2021 (sous réserve de disponibilité restante des dossards).**

### 7.2. Certificat Médical

PROCEDURE POUR L'ENVOI DU CERTIFICAT MEDICAL :

L'Organisation confie à DOKEOP SAS la gestion des documents justificatifs via son application. Ses missions seront de :

- Collecter les documents justificatifs des participants inscrits à l'événement,
- Vérifier que ces documents justificatifs soient conformes à la législation (législation (code du Sport - article L231-2-1) et au règlement de la fédération,
- Relancer régulièrement par email les participants n'ayant pas encore déposé leur document justificatif,
- Communiquer le statut de chaque document justificatif vérifié à l'Organisation de l'événement : valide / refusé / en attente de document / en attente de validation,
- Archiver ces documents justificatifs sur un serveur sécurisé.

Pour finaliser son inscription, chaque participant des **épreuves suivantes** : **Trail 80km**, **Trail 45km**, **Trail 30km**, **Trail 18km**, **Trail 10km** recevra un email de DOKEOP l'invitant à déposer son document sur l'application DOKEOP. L'utilisation de cette application implique l'acceptation immédiate et inconditionnelle des conditions générales de DOKEOP.

Ce document justificatif devra **IMPERATIVEMENT** être déposé via l'application DOKEOP **avant le 20 juin 2021**. Aucun document justificatif ne sera accepté une fois la date passée.

Vous pouvez déposer :

- Soit son certificat médical daté de moins d'un an au jour de la course
- Soit une copie de son attestation de licence (FFA)

Chaque participant est libre de se créer un compte membre sur l'application ou non. Cette application est indépendante de la plateforme d'inscription.

Pour être valable, le certificat médical doit obligatoirement comporter la mention de **"non contre-indication à la pratique du sport en compétition"** ou **"non contre-indication à la pratique de la course à pied (ou athlétisme) en compétition"**. Le participant garantit l'exactitude des données transmises ainsi que l'authenticité du document justificatif lors de son dépôt. A défaut d'exactitude et/ou d'authenticité, le participant ne pourra se retourner ni contre DOKEOP SAS, ni contre l'Organisation, notamment en cas d'accident survenu lors de l'EcoTrail Paris Ile-de-France®.

Aucun dossard ne sera délivré si le certificat médical valable n'a pas été validé par DOKEOP SAS.

DOKEOP SAS se réserve le droit de refuser tout document qu'elle jugerait comme suspect et possiblement falsifié au regard d'un faisceau d'indices. Il est rappelé à ce titre que la production d'un faux certificat médical constitue un délit de faux et usage de faux : l'article 441-1 du Code pénal sanctionne cette infraction d'une peine pouvant aller jusqu'à trois ans de prison et 45.000 euros d'amende.

L'invalidation d'un certificat médical par DOKEOP SAS ne pourra en aucun cas faire l'objet d'une demande de remboursement des frais d'inscription de la part du coureur.

### 7.3. Option dossard par courrier

Pour les coureurs ayant souscrits à l'**option "dossard par courrier"** (disponible aux 750 premiers coureurs ayant souscrit à l'option) le dossier devra être complet au 23 mai 2021. Si ce n'est pas le cas, le dossard ne pourra être envoyé et aucun remboursement ne sera envisageable.

Tout dossier d'inscription incomplet sera rejeté.

### 7.4. Rachat, revente et transfert de dossards

Dans le cas unique d'une épreuve ayant atteint son nombre maximum d'inscrits, un service légal de rachat, revente et transfert de dossards pourra être mis en place avec la plateforme partenaire SWIKA. **Ces échanges officiels et encadrés par l'Organisation sont l'unique possibilité de vendre/acheter un dossard en dehors de la plateforme d'inscription officielle de l'événement.**

Ces échanges ne seront pas possibles si la capacité d'accueil maximale d'inscrits d'une épreuve n'est pas atteinte.

## 8. GARANTIE ET CONDITIONS D'ANNULATION/DE REMBOURSEMENT

Dans le cas d'une annulation de l'événement du 3 juillet 2021, pour cas de force majeure et notamment si l'EcoTrail Paris® ne peut se tenir pour des raisons sanitaires due à la Covid-19, l'Organisation mettrait tout en œuvre pour trouver une autre date en 2021.

Toute inscription est ferme et définitive et ne peut faire l'objet de remboursement ou de transfert d'inscription pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne sera reconnue comme unique responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve, l'organisation déclinant toute responsabilité face à ce type de situation.

**Toute personne peut au moment de son inscription souscrire à la garantie annulation.**

### 8.1 Pour les nouveaux inscrits à l'édition 2021

La garantie annulation a pour objet de permettre le remboursement des frais engagés (déduction du montant de la garantie d'annulation et des options consommées) pour l'inscription à l'EcoTrail Paris Ile-de-France®.

Cette garantie couvre les cas suivants :

- le participant est contraint d'annuler sa participation pour raison médicale (accident, maladie grave, incapacité de pratiquer la course à pied). La raison médicale devra être prouvée par le biais d'un justificatif émis par une autorité compétente mentionnant la contre-indication à la pratique de la course à pied.
- toute annulation de l'événement y compris pour cas de force majeure. Seront considérés comme caractérisant un cas de force majeure, tout défaut (refus, retrait) d'autorisation administrative nécessaire à l'organisation de l'événement, tout incendie, inondation, tremblement de terre, tempête, et plus généralement toute catastrophe naturelle, épidémie, pandémie (ex : Covid-19), attentat, guerre ou tout autre événement habituellement considéré comme un cas de force majeure par la jurisprudence.

**Seules les personnes ayant souscrit à la garantie annulation pourront demander le remboursement total de leur inscription sur simple demande (déduction faite du montant de la garantie d'annulation et des options consommées).**

**Il ne sera effectué aucun remboursement hors garantie annulation souscrite.**

Prix de la Garantie Annulation :

	Trail 80km	Trail 45km	Trail 30km	Trail 18km	Trail 10km
Garantie annulation	19 €	15 €	11 €	8 €	5 €

Pour les personnes ayant souscrit à la garantie d'annulation et souhaitant annuler leur inscription, la demande devra être formulée par e-mail ou lettre recommandée avec accusé de réception.

La demande de remboursement doit parvenir au plus tard dans les 5 jours qui suivent la manifestation. Les demandes sont traitées dans le mois qui suit l'épreuve.

### 8.2 Pour les coureurs inscrits à l'édition 2020 ayant reporté leur inscription en 2021

#### 8.2.1 Coureurs ayant souscrit à la garantie annulation en 2020

Les coureurs inscrits sur les **Trail 10km** ou **Trail 18km** ayant souscrit à la garantie annulation en 2020 bénéficieront automatiquement des conditions évoquées à l'article 8.1.

Les coureurs inscrits sur les **Trail 30km**, **Trail 45km** ou **Trail 80km** ayant souscrit à la garantie annulation en 2020 bénéficient d'une garantie couvrant uniquement une annulation du fait du coureur pour raisons médicales (sur présentation d'un justificatif). La possibilité est offerte aux inscrits de souscrire à une extension de la garantie annulation au moment de la mise à jour de leur dossier d'inscription.

Tarifs (en TTC) de cette extension de garantie annulation :

Pour le **Trail 30km** : 1€

Pour le **Trail 45km** : 5€

Pour le **Trail 80km** : 9€

Cette extension de garantie couvre, en plus des conditions de garantie 2020, toute annulation liée à un cas de force majeure comme détaillé à l'article 8.1.

Les coureurs remplissant les conditions ci-dessus ne souhaitant pas prendre l'extension de garantie annulation bénéficieront des conditions du règlement de l'édition 2020.

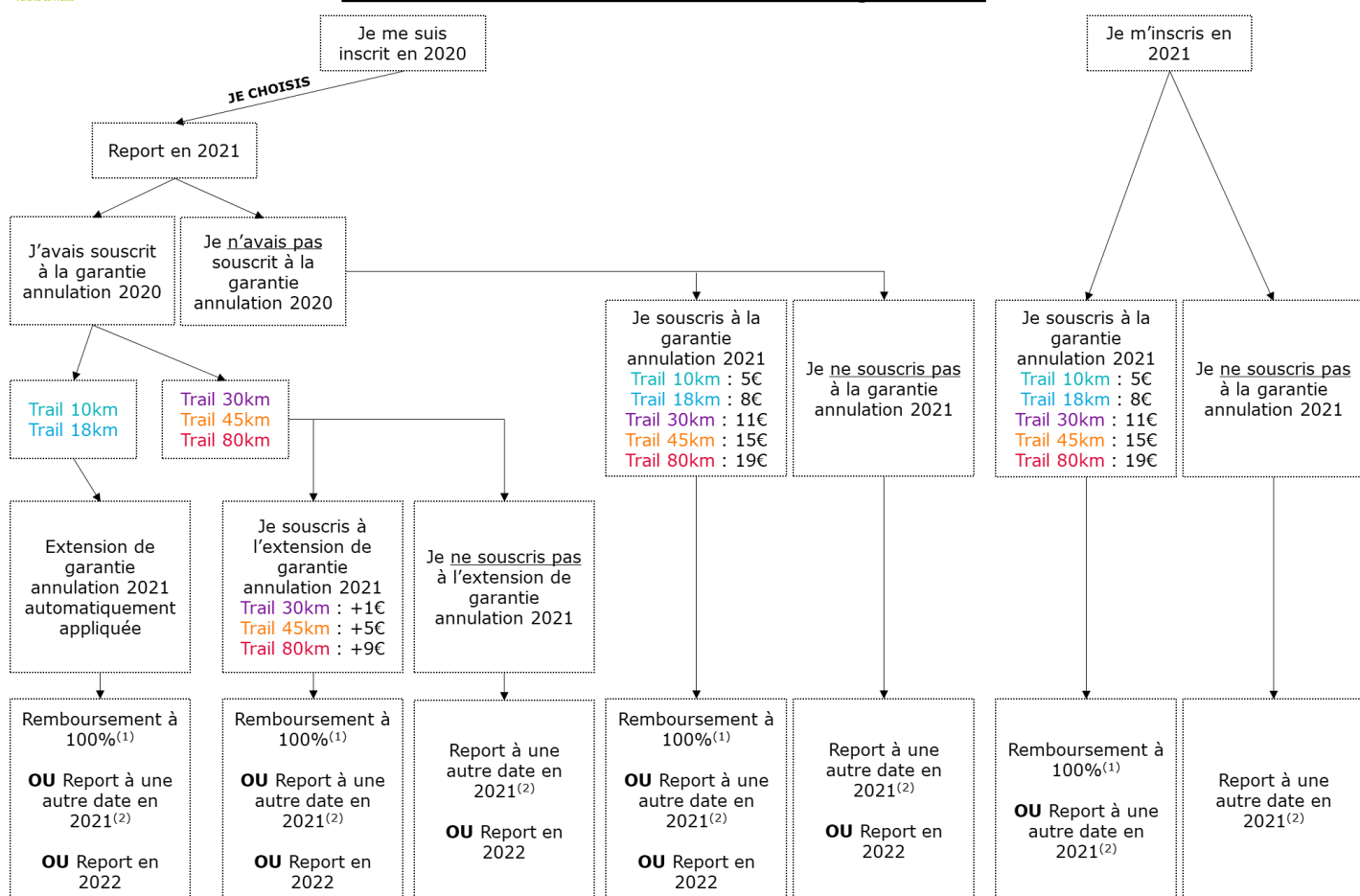
### 8.2.2 Coureurs n'ayant pas souscrit à la garantie annulation en 2020

Les coureurs inscrits en 2020 n'ayant pas souscrit à la garantie annulation en 2020 peuvent souscrire à la garantie annulation en 2021 au moment de la mise à jour de leur dossier d'inscription.

Les conditions sont celles de l'article 8.1.

### 8.3 Conditions de remboursement/report si annulation de l'épreuve au 3 juillet 2021

## SCENARIOS DE REMBOURSEMENT/REPORT EN CAS D'ANNULATION DE L'ECOTRAIL PARIS DU 3 JUILLET 2021 POUR CAS DE FORCE MAJEURE UNIQUEMENT



<sup>(1)</sup>déduction faite du montant de la garantie annulation et des options consommées

<sup>(2)</sup>si pas d'édition possible à une autre date en 2021, repositionnement sur les autres choix ou perte des droits d'inscription si pas d'autre choix possible

## 9. EQUIPEMENT POUR LES TRAILS

	Trail 80km	Trail 45km	Trail 30km	Trail 18km	Trail 10km
<b>OBLIGATOIRE</b> (contrôles inopinés tout au long du parcours)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Réserve d'eau minimum 1 litre</li> <li>- Réserve alimentaire</li> <li>- Gobelet personnel 15cl minimum</li> <li>- Contenant alimentaire 15cl minimum</li> <li>- Lampe frontale, en bon état de marche avec piles de rechange</li> <li>- Brassard réfléchissant</li> <li>- Couverture de survie</li> <li>- Téléphone mobile =&gt; mettre dans son répertoire les n° sécurité de l'organisation =&gt; ne pas masquer son numéro =&gt; ne pas oublier de partir avec des batteries chargées</li> <li>- Pièce d'identité</li> <li>- "Espace" contenant déchets</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Réserve d'eau minimum 1 litre</li> <li>- Réserve alimentaire</li> <li>- Gobelet personnel 15cl minimum</li> <li>- Contenant alimentaire 15cl minimum</li> <li>- Couverture de survie</li> <li>- Téléphone mobile =&gt; mettre dans son répertoire les n° sécurité de l'organisation =&gt; ne pas masquer son numéro =&gt; ne pas oublier de partir avec des batteries chargées</li> <li>- Pièce d'identité</li> <li>- "Espace" contenant déchets</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Réserve d'eau minimum 1 litre</li> <li>- Réserve alimentaire</li> <li>- Gobelet personnel 15cl minimum</li> <li>- Contenant alimentaire 15cl minimum</li> <li>- Couverture de survie</li> <li>- Téléphone mobile =&gt; mettre dans son répertoire les n° sécurité de l'organisation =&gt; ne pas masquer son numéro =&gt; ne pas oublier de partir avec des batteries chargées</li> <li>- Pièce d'identité</li> <li>- "Espace" contenant déchets</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Gobelet personnel 15cl minimum</li> <li>- Contenant alimentaire 15cl minimum</li> <li>- Couverture de survie</li> <li>- Téléphone mobile =&gt; mettre dans son répertoire les n° sécurité de l'organisation =&gt; ne pas masquer son numéro =&gt; ne pas oublier de partir avec des batteries chargées</li> <li>- Pièce d'identité</li> <li>- "Espace" contenant déchets</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Gobelet personnel 15cl minimum</li> <li>- Contenant alimentaire 15cl minimum</li> <li>- Téléphone mobile =&gt; mettre dans son répertoire les n° sécurité de l'organisation =&gt; ne pas masquer son numéro =&gt; ne pas oublier de partir avec des batteries chargées</li> <li>- Pièce d'identité</li> <li>- "Espace" contenant déchets</li> </ul>
<b>Très fortement recommandé</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Casquette ou bandana</li> <li>- Veste imperméable permettant de supporter le mauvais temps</li> <li>- Une somme minimum de 20€ afin de pallier les imprévus.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Casquette ou bandana</li> <li>- Veste imperméable permettant de supporter le mauvais temps</li> <li>- Une somme minimum de 20€ afin de pallier les imprévus.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Casquette ou bandana</li> <li>- Veste imperméable permettant de supporter le mauvais temps</li> <li>- Une somme minimum de 20€ afin de pallier les imprévus.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Réserve d'eau minimum 0.5 litre</li> <li>- Réserve alimentaire</li> <li>- Casquette ou bandana</li> <li>- Veste imperméable permettant de supporter le mauvais temps</li> <li>- Une somme minimum de 20€ afin de pallier les imprévus</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Couverture de survie</li> <li>- Réserve d'eau minimum 0.5 litre</li> <li>- Casquette ou bandana</li> <li>- Veste imperméable permettant de supporter le mauvais temps</li> </ul>
<b>Conseillé</b> (liste non exhaustive)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Sifflet</li> <li>- Paire de lunettes de soleil</li> <li>- Paire de chaussettes de rechange</li> <li>- Vêtements (maillot) de rechange, vaseline ou crème anti-échauffement</li> <li>- Bande élastique adhésive permettant de faire un bandage ou un strapping (minimum 80cm x 3 cm)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Sifflet</li> <li>- Paire de lunettes de soleil</li> <li>- Paire de chaussettes de rechange</li> <li>- Vêtements (maillot) de rechange, vaseline ou crème anti-échauffement</li> <li>- Bande élastique adhésive permettant de faire un bandage ou un strapping (minimum 80cm x 3 cm)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Sifflet</li> <li>- Paire de lunettes de soleil</li> <li>- Paire de chaussettes de rechange</li> <li>- Vêtements (maillot) de rechange, vaseline ou crème anti-échauffement</li> <li>- Bande élastique adhésive permettant de faire un bandage ou un strapping (minimum 80cm x 3 cm)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Sifflet</li> <li>- Paire de lunettes de soleil</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Réserve alimentaire</li> <li>- Sifflet</li> <li>- Paire de lunettes de soleil</li> </ul>

L'utilisation des lecteurs MP3 et autres supports permettant d'écouter de la musique est tolérée par l'organisation.

Cependant, pour des raisons de sécurité évidentes, l'organisation déconseille fortement l'utilisation d'oreillettes pouvant nuire à l'écoute de son propre environnement pendant les épreuves. L'utilisation de ces supports est sous la responsabilité exclusive du participant.



## 10. DOSSARDS

Chaque coureur devra présenter une pièce d'identité avec photo au moment du retrait de l'enveloppe dossard en contrepartie de quoi lui sera remis son dossard.

Le dossard doit être porté sur la poitrine ou sur le ventre et doit être visible en permanence et en totalité pendant toute la course. Il doit donc être toujours positionné au-dessus de tout vêtement et ne peut en aucun cas être fixé sur le sac ou une jambe. Le nom et le logo des partenaires ne doivent être ni modifiés, ni cachés.

Le dossard est le laissez-passer nécessaire pour accéder aux navettes, bus, zone de ravitaillement, sanitaires et aires de dépôt et retrait des sacs.

## 11. TRANSPORT VERS ZONE DE DEPART

Dans le cadre de sa politique éco-responsable, l'Organisation vous offre la possibilité de bénéficier gratuitement des transports en commun (RER et trains de banlieue) pour rejoindre la zone de départ de votre course depuis Paris. A cet effet, si vous avez coché l'option « transports » au moment de votre inscription en ligne, un ticket de transport SNCF sera inclus dans votre enveloppe dossard et vous pourrez rejoindre votre zone de départ via ce transport « doux ».

Dans le cas exceptionnel du transfert de dossard (article 7.4), les options ne sont pas actives. Vous pourrez récupérer un ticket de transport pour rejoindre la zone de départ au Village de retrait des dossards.

L'Organisation ne dispose pas de « trains » dédiés aux coureurs. Vous utiliserez donc les trains existants en compagnie d'autres passagers.

Il est donc important de noter que tout problème (retard, suppression de trains, accident, ...) qui surviendrait lors de votre trajet pour rallier la zone de départ ne peut être imputé à l'Organisation et n'ouvre droit à aucun remboursement d'inscription.

## 12. CHRONOMETRAGE, PUCES ET BALISES DE GEOLOCALISATION

Les règles de chronométrage qui s'appliquent sur l'EcoTrail Paris Ile-de-France® sur tous les Trails sont les suivantes : **temps officiel (starter) pour la 1<sup>ère</sup> vague et temps réel pour les vagues suivantes**

Le chronométrage sera effectué grâce à un système de puces collées au dossard. Tous les inscrits se verront remettre un dossard avec une puce collée qui servira à mesurer le temps du participant sur la totalité de la distance. Des tapis de chronométrage seront installés sur les différents points du parcours. Un concurrent ne parcourant pas la totalité de la distance ne pourra être classé à l'arrivée. Le coureur s'engage sur l'honneur à ne pas anticiper le départ et à parcourir la distance complète avant de franchir la ligne d'arrivée.

Pour le **Trail 80km** uniquement, une puce électronique à accrocher au sac à dos est remise individuellement à chaque coureur en complément de la puce collée au dossard. Celle-ci devra être placée comme stipulé dans les consignes techniques. Chaque coureur est responsable de la bonne utilisation de la puce. Le coureur ne pourra pas être chronométré dans les cas suivants :

- non port de la puce
- perte de la puce
- dégradation de la puce
- port de la puce non conforme

Pour le suivi des coureurs « élites », l'Organisateur se réserve le droit de fournir une balise de géolocalisation. Cette balise est à porter obligatoirement par le coureur durant toute la durée de l'épreuve suivant les consignes de l'Organisation. L'utilisation de ces balises pourra servir à localiser le coureur en temps réel et à authentifier le résultat, en vérifiant notamment que le coureur a réalisé le parcours dans son intégralité.

### 13. SACS COUREURS POUR L'ARRIVEE

Chaque concurrent pourra amener son sac destiné aux affaires personnelles (vêtements de rechange, affaires de toilettes, ...) dont la capacité ne devra dépasser 20 litres. Une étiquette autocollante remise dans l'enveloppe du dossard devra être collée sur le sac.

#### **Modalités pratiques :**

Chaque concurrent pourra déposer son sac d'affaires personnelles sur les zones de départ aux horaires suivants :

- Trail 80km : entre 8h35 et 12h15
- Trail 45km : entre 8h00 et 10h30
- Trail 30km : entre 13h00 et 16h00
- Trail 18km : entre 7h30 et 10h30
- Trail 10km : entre 14h00 et 17h00

Aucun sac coureur ne sera accepté par l'organisation le jeudi 1<sup>er</sup> juillet et le vendredi 2 juillet.

Les sacs sont ensuite acheminés par l'organisation à proximité des zones d'arrivée correspondantes.

Les sacs sont remis sur présentation du bracelet et du dossard :

- Pour le Trail 80km : jusqu'à 01h30 du matin le dimanche 4 juillet
- Pour le Trail 45km : jusqu'à 19h30 le samedi 3 juillet
- Pour le Trail 30km : jusqu'à 22h00 le samedi 3 juillet
- Pour le Trail 18km : jusqu'à 14h30 le samedi 3 juillet
- Pour le Trail 10km : jusqu'à 19h30 le samedi 3 juillet

Au-delà de ces horaires, le coureur devra venir lui-même récupérer son sac, à ses frais, auprès de l'organisation à Issy-les-Moulineaux.

Seuls les sacs respectant les modalités imposées par l'organisation seront acheminés. Le contenu des sacs n'étant pas vérifié, aucune contestation sur le contenu à l'arrivée n'est recevable. Il est recommandé de ne pas y placer des objets de valeurs.

Tous les sacs doivent être retirés auprès de l'Organisation dans un délai maximal de 30 jours à l'issue de la manifestation. Au-delà de cette période, le contenu de ces sacs sera donné à des associations caritatives.

## 14. SECURITE ET ASSISTANCE MEDICALE

Sur les parties du parcours empruntant la voie publique, chaque participant devra se conformer au code de la route et sera seul responsable d'un éventuel manquement à ces règles.

Les signaleurs sont présents à des points stratégiques du parcours pour assurer la sécurité des coureurs. Chaque participant devra se conformer aux consignes données par les signaleurs.

Un poste de secours est implanté à chaque ravitaillement. Ces postes sont en liaison téléphonique avec le PC de la course. Une équipe médicale de régulation est présente pendant toute la durée de l'épreuve au PC course.

Les postes de secours sont destinés à porter assistance à toute personne en danger avec les moyens propres à l'organisation ou conventionnés. Les médecins officiels sont habilités à mettre hors course (en invalidant le dossard) tout concurrent inapte à continuer l'épreuve. Les secouristes sont habilités à faire évacuer par tout moyen à leur convenance les coureurs qu'ils jugeront en danger.

En cas de nécessité, pour des raisons allant toujours dans l'intérêt de la personne secourue, il sera fait appel à la brigade de pompier, à ce moment-là, la direction des opérations mettra en œuvre tous moyens appropriés.

Les frais résultants de l'emploi de ces moyens exceptionnels seront supportés par la personne secourue qui devra également assurer son retour du point où elle aura été évacuée. Elle pourra alors présenter un dossier auprès de son assurance individuelle accident personnelle.

Tout coureur faisant appel à un médecin ou un secouriste se soumet de fait à son autorité et s'engage à accepter ses décisions.

## 15. POSTE DE CONTROLE ET ZONES DE RAVITAILLEMENTS

Des zones de contrôle « volants » sont mises en place à plusieurs endroits sur le parcours des courses. Leur localisation n'est pas communiquée par l'organisation et les moyens de contrôle seront spécifiés aux participants lors du briefing d'avant course le 3 juillet 2021 établi 15 min avant l'heure de départ de chaque course.

Seuls les coureurs porteurs d'un dossard visible ont accès aux zones de ravitaillement. Le carnet de route identifiera la liste précise des points de ravitaillement. Les points de ravitaillement sont approvisionnés en boissons et/ou nourritures à consommer sur place et en eau plate afin de remplir sa poche ou sa gourde.

**IMPORTANT : Aucun gobelet ne sera distribué sur les ravitaillements.**

## 16. TEMPS MAXIMUM AUTORISE ET BARRIERES HORAIRES

Est considéré comme « finisher » le coureur réalisant la totalité du parcours dans le temps maximal imparti. La barrière horaire est la suivante :

- Trail 80km : 12h45
- Trail 45km : 08h15
- Trail 30km : 05h00
- Trail 18km : 04h00
- Trail 10km : 02h00

Les heures limites de départ (barrières horaires) des zones de ravitaillement seront définies et communiquées dans le carnet de route.

Ces barrières horaires sont calculées pour permettre aux participants de rallier l'arrivée dans le temps maximum imposé, tout en effectuant d'éventuels arrêts (repos, soins...). Pour être autorisés à poursuivre l'épreuve, les concurrents doivent repartir de la zone de ravitaillement avant l'heure limite fixée (quelle que soit l'heure d'arrivée à la zone de ravitaillement).

Tout concurrent mis hors course et voulant poursuivre son parcours ne pourra l'effectuer qu'après avoir restitué son dossard, sous sa propre responsabilité et en autonomie complète.

Il ne pourra alors en aucun cas être considéré comme « Finisher »

En cas de mauvaises conditions météorologiques et/ou pour des raisons de sécurité, l'organisation se réserve le droit d'annuler et/ou d'arrêter l'épreuve en cours, voire de modifier les barrières horaires en liaison avec les préfetures concernées.

## 17. DOUCHES

Il est possible pour les participants du Trail 80km, Trail 45km, Trail 30km, de prendre une douche à Paris au Gymnase de la Fédération (Paris 15ème).

## 18. ABANDON ET RAPATRIEMENT

Sauf blessure, un coureur ne doit pas abandonner ailleurs que sur une zone de ravitaillement. Il doit alors prévenir le responsable de la zone qui récupère le dossard et la puce du coureur abandonnant. Le coureur conserve son bracelet car c'est son laissez-passer pour accéder aux navettes, bus, ravitaillement, salles de soins...

Un coureur ayant abandonné prévient systématiquement et obligatoirement le PC course (par téléphone ou par SMS au n° spécial indiqué sur le carnet de route et sur le dossard). Le rapatriement sera décidé avec le chef de poste en fonction des règles générales suivantes :

Des bus sont disponibles au départ des communes indiquées sur le carnet de route pour rapatrier sur la zone d'arrivée les coureurs ayant abandonné.

Les coureurs qui abandonnent sur un autre poste de secours mais dont l'état de santé ne nécessite pas d'être évacués doivent regagner au plus vite et par leurs propres moyens le point de rapatriement le

plus proche. En cas de conditions météo défavorables justifiant l'arrêt partiel ou total de la course, l'organisation assure le rapatriement dans les meilleurs délais possibles des coureurs arrêtés.

En cas d'abandon avant un point de ravitaillement et de retour en arrière, lors de la rencontre avec les serre-files, ceux-ci récupéreront le dossard et la puce. Le coureur ne sera alors plus sous le contrôle de l'organisation. Il devra alors prévenir par tout moyen le PC course de son bon retour (par tél ou par SMS au n° spécial indiqué sur le carnet de route).

## 19. PENALISATION ; DISQUALIFICATION

Des contrôleurs sur le parcours sont habilités à vérifier le matériel obligatoire et, plus généralement, le respect du règlement (identité des coureurs, respect des sites, de l'éthique, les assistances ou accompagnements illicites, dossard non visible sur l'avant en permanence...).

Des pénalités de temps seront attribuées par les contrôleurs aux coureurs dont le matériel obligatoire manque, suivant le tableau récapitulatif ci-dessous :

Matériel obligatoire	Trail 80km	Trail 45km	Trail 30km	Trail 18km	Trail 10km
Réserve d'eau 1L	2 min	2 min	2 min		
Gobelet 15cl	30 sec	30 sec	30 sec	30 sec	30 sec
Lampe frontale	2 min				
Couverture de survie	2 min	2 min	2 min	2 min	
Téléphone mobile	2 min	2 min	2 min	2 min	2 min
Contenant déchets	1 min	1 min	1 min	1 min	1 min
Absence totale de matériel	DISQUALIFICATION	DISQUALIFICATION	DISQUALIFICATION	DISQUALIFICATION	DISQUALIFICATION
Dossard porté face avant	1 min	1 min	1 min	1 min	1 min

L'absence totale de matériel obligatoire, lors d'un contrôle sur le parcours ou à l'arrivée, entraînera la disqualification immédiate du coureur, sans aucune possibilité de faire appel de cette décision.

Pour le **Trail 80km**, l'affichage ou l'exhibition de marques, sponsors, ou partenaires étant strictement interdit dans l'enceinte de la Tour Eiffel, l'organisateur est en charge de faire respecter cette règle. De ce fait, son non-respect entraînera une disqualification immédiate et irrémédiable. De plus, le concurrent concerné ne pourra prétendre s'inscrire aux futures éditions de l'EcoTrail Paris Ile-de-France®.

Une pénalisation minimum d'une demi-heure est appliquée pour tout autre manquement au règlement. Le contrôleur prévient son chef de poste et/ou le PC de course et peut demander, selon la gravité de l'acte et le comportement du coureur, la disqualification du concurrent. Le jury d'épreuve peut prononcer la disqualification d'un concurrent pour tout manquement grave au règlement, en particulier en cas de :

- port du dossard non-conforme,
- non présentation d'une pièce d'identité ou présentation d'une pièce d'identité ne correspondant pas à celle du dossard porté
- non port du bracelet,
- non-respect de l'itinéraire balisé par l'Organisation,
- non-respect des consignes données par les signaleurs,
- non-respect du code de la route sur les parties du parcours empruntant la voie publique,
- non-respect des consignes données par le poste de contrôle,

- utilisation d'un moyen de transport,
- départ d'une zone de ravitaillement au-delà de l'heure limite,
- non-assistance à un concurrent en difficulté,
- assistance personnelle en dehors des zones officielles de ravitaillement,
- non-respect de l'interdiction de se faire accompagner sur le parcours,
- affichage et exhibition, sous n'importe quelle forme, de marques, sponsors, ou partenaires, dans l'enceinte de la Tour Eiffel,
- pollution ou dégradation des sites par le concurrent ou un membre de son entourage,
- insultes, impolites ou menaces proférées à l'encontre de tout membre de l'organisation et de tout bénévole,
- refus de se faire examiner par un médecin de l'organisation à tout moment de l'épreuve,
- dopage ou refus de se soumettre au contrôle anti-dopage.

## 20. RECLAMATIONS

Elles sont recevables par écrit dans les 72 heures après la mise en ligne des résultats provisoires sur le site de l'événement.

## 21. CONTROLE ANTI-DOPAGE

Tout compétiteur peut être soumis à un contrôle antidopage pendant ou à l'arrivée des trails. Le refus de s'y soumettre entraîne la disqualification immédiate. Tout contrôle positif entraînera l'exclusion à vie des épreuves organisées par ECO-TRAIL ORGANISATION.

## 22. JURY D'EPREUVE

Il se compose :

- du Président des Trailers de Paris Ile-de-France,
- de l'organisateur,
- du directeur de la course,
- des juges arbitres désignés par la FFA (pour le Trail 80km uniquement)
- du coordinateur responsable de la sécurité,
- du responsable de l'équipe médicale,
- des responsables des zones de contrôle concernées,
- ainsi que de toute personne compétente à l'appréciation du Président du Comité d'organisation.

Le jury est habilité à statuer dans le délai compatible avec les impératifs de la course sur tous les litiges ou disqualifications survenus durant l'épreuve. Les décisions sont sans appel.

## **23. MODIFICATIONS DU PARCOURS OU DES BARRIERES HORAIRES ; ANNULATION DE LA COURSE**

L'organisation se réserve le droit de modifier à tout moment le parcours et les emplacements des postes de secours et de ravitaillement, sans préavis.

En cas de conditions météo trop défavorables (forte dépression avec d'importantes quantités de pluie, fort risque orageux...), le départ peut être reporté de deux heures au maximum, au-delà, la course est annulée.

En cas de mauvaises conditions météorologiques, et pour des raisons de sécurité, l'organisation se réserve le droit d'annuler et/ou d'arrêter l'épreuve en cours, voire de modifier les barrières horaires. L'annulation, le report ou la modification de la course n'ouvrent droit à aucun remboursement d'inscription sauf pour les participant ayant souscrit à la garantie annulation (cf Article 8).

Toute décision sera prise par un jury réunissant au moins le directeur de la course, l'organisateur et le coordinateur responsable de la sécurité ainsi que de toute personne compétente à l'appréciation du Président du Comité d'organisation.

## **24. MESURES SANITAIRES**

Afin d'assurer la sécurité sanitaire des coureurs, des mesures strictes seront mises en place par l'Organisation. Ces mesures, découlant directement des autorités compétentes, seront celles en vigueur à la date de l'événement et seront à respecter scrupuleusement sous peine de sanctions. Une fiche spécifique liée à ces mesures sanitaires sera éditée et partagée à l'ensemble des coureurs à l'approche de l'événement.

## **25. ASSURANCE**

Responsabilité civile : L'organisateur souscrit une assurance responsabilité civile pour la durée de l'épreuve. Cette assurance responsabilité civile garantit les conséquences pécuniaires de sa responsabilité, de celle de ses préposés et des participants.

Individuelle accident : Chaque concurrent doit être en possession d'une assurance individuelle accident. Une telle assurance peut être souscrite auprès de tout organisme au choix du concurrent, et notamment auprès de la Fédération Française d'Athlétisme.

## **26. CARNET DE ROUTE**

Un descriptif détaillé du parcours est fourni au moment de la remise des dossards. Il comprend les informations pratiques telles que les heures limites de passage, les lieux de ravitaillements, les postes de secours, les postes de soins, ainsi que les lieux d'accès pour les accompagnateurs. Ce carnet sera donné en un seul exemplaire exclusivement aux inscrits.

## 27. CLASSEMENTS ET RECOMPENSES

Seuls les coureurs franchissant la ligne d'arrivée seront classés. Aucune prime en argent n'est distribuée ; tous les coureurs « Finisher » recevront la même dotation spécifique. On entend par « Finisher » tous les participants ralliant la ligne d'arrivée avant l'ultime barrière horaire.

Un classement général homme et femme et un classement pour chaque catégorie homme et femme seront établis sur la base des règles de chronométrage évoquées dans l'article 12.

Rappel :

- Pour le **Trail 80km** : classement réalisé sur la base du temps officiel (starter) pour la 1<sup>ère</sup> vague et du temps réel pour les vagues suivantes
- Pour le **Trail 45km** : classement réalisé sur la base du temps officiel (starter) pour la 1<sup>ère</sup> vague et du temps réel pour les vagues suivantes
- Pour le **Trail 30km** : classement réalisé sur la base du temps officiel (starter) pour la 1<sup>ère</sup> vague et du temps réel pour les vagues suivantes
- Pour le **Trail 18km** : classement réalisé sur la base du temps officiel (starter) pour la 1<sup>ère</sup> vague et du temps réel pour les vagues suivantes
- Pour le **Trail 10km** : classement réalisé sur la base du temps officiel (starter) pour la 1<sup>ère</sup> vague et du temps réel pour les vagues suivantes

Le classement du **Trail 80km** sera officiellement validé par les juges arbitres désignés par la F.F.A.

Sur la base du temps officiel, la cérémonie protocolaire récompensera les 5 premiers hommes et les 5 premières femmes du classement général provisoire.

**Important** : Les coureurs souhaitant être potentiellement récompensés à la cérémonie protocolaire doivent obligatoirement partir dans la 1<sup>ère</sup> vague de départ. Seul le classement officiel servira de référence pour la remise des récompenses.

## 28. SOUTIEN

Dans le cadre des valeurs de solidarité et de protection de l'environnement de l'EcoTrail Paris Ile-de-France®, il a semblé naturel à l'organisation d'y associer des projets environnementaux et solidaires. De ce fait, il a été décidé qu'une partie des droits d'inscription de chaque participant des différentes épreuves serait reversé à des organismes sur des projets bien définis :

- **Trail 80km** : Réhabilitation d'un site en Partenariat avec l'Office National des Forêts,
- **Trail 45km** : Restauration d'un buste en Partenariat avec le Château de Versailles,
- **Trail 30km** : Projet environnemental en Partenariat avec le Domaine National de Saint-Cloud,
- **Trail 18km** : Aide à l'insertion de 13000 jeunes dans la société en partenariat avec la Fondation des Apprentis d'Auteuil.



## 29. DROITS A L'IMAGE

Par sa participation aux trails, chaque concurrent autorise expressément ECO-TRAIL ORGANISATION (ou ses ayants-droit) à utiliser ou faire utiliser ou reproduire ou faire reproduire son nom, son image, sa voix et sa prestation sportive dans le cadre des trails en vue de toute exploitation directe ou sous forme dérivée de l'épreuve et ce, sur tout support, dans le monde entier, par tous les moyens connus ou inconnus à ce jour, et pour toute la durée de protection actuellement accordée à ces exploitations directes ou dérivées par les dispositions législatives ou réglementaires, les décisions judiciaires et/ou arbitrales de tout pays ainsi que par les conventions internationales actuelles ou futures, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

## 30. PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES

ECO-TRAIL ORGANISATION est impliquée dans la protection des données personnelles et s'engage à assurer la sécurité et la confidentialité des données personnelles conformément au Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (ci-après « RGPD »), notamment en prenant toutes précautions utiles pour empêcher que ces données soit déformées, endommagées ou que des tiers non autorisés y aient accès.

Lors de son inscription à un évènement sportif organisé par ECO-TRAIL ORGANISATION, le client est informé et accepte que ses données personnelles soient :

- (i) collectées sur le site Internet [www.ecotrailparis.com](http://www.ecotrailparis.com), propriété d'ECO-TRAIL ORGANISATION ;
- (ii) utilisées par ECO-TRAIL ORGANISATION qui agit en qualité de responsable de traitement au sens du RGPD.

### 30.1. Identité du responsable du traitement

L'identité et les coordonnées du responsable du traitement des données à caractère personnel sont les suivantes : ECO-TRAIL ORGANISATION, SAS ayant pour numéro unique d'identification 513 851 246 RCS Nanterre, dont le siège social est situé 33, rue du Général Leclerc - 92130 Issy-les-Moulineaux, email de contact : [Hervé Pardailhé-Galabrun \(contact@ecotrailparis.com\)](mailto:Hervé.Pardailhé-Galabrun@ecotrailparis.com).

Vos données personnelles sont collectées par notre prestataire sous-traitant : NJUKO, SAS ayant pour numéro unique d'identification 750 866 675 RCS Bayonne, dont le siège social est situé 65, avenue de Bayonne - 64210 Bidart, email de contact : [contact@njuko.com](mailto:contact@njuko.com).

### 30.2. Données et informations collectées

Les données collectées sont :

① Données nécessaires à l'inscription pour l'évènement sportif organisé par ECO-TRAIL ORGANISATION :

Lors de votre inscription, vous êtes amené à fournir des données obligatoires identifiées sur le site par un astérisque : nom, prénoms, date de naissance, genre, nationalité, adresse électronique, téléphone

portable, adresse postale, langue, informations relatives à la personne à prévenir en cas d'incident de course (nom, prénom, téléphone), taille maillot, certificat médical pour aptitude à la compétition. Cette liste est susceptible d'évoluer en fonction des contraintes légales, techniques ou organisationnelles d'ECO-TRAIL ORGANISATION.

② Données facultatives :

Lors de votre inscription, d'autres données sont demandées mais ne sont pas indispensables à votre inscription (nom du club adhérent, téléphone fixe, etc).

Par ailleurs, nous sommes susceptibles de vous adresser, postérieurement à l'évènement sportif, une ou plusieurs enquête(s) de satisfaction et de collecter, à cette occasion, des données supplémentaires, telles que notamment : niveau de pratique sportive, habitudes de consommation, catégorie socioprofessionnelle, loisirs, participation à des évènements, matériels et équipements utilisés, etc.

③ Données relatives au paiement :

Lors d'une inscription, notre prestataire bancaire de paiement collecte et traite des données concernant vos moyens de paiement (numéro de carte bancaire, date de fin de validité de la carte bancaire, cryptogramme visuel (non conservé), etc). Les coordonnées de votre moyen de paiement communiquées lors de votre inscription sont cryptées grâce à un protocole de sécurité et ne transitent jamais en clair sur le réseau. Les données concernant vos moyens de paiement ne nous sont pas communiquées par le prestataire bancaire.

④ Données techniques :

Nous sommes susceptibles de collecter des données techniques telles que les données de connexion, l'adresse IP conformément à la législation applicable, et le cas échéant avec votre accord, pour l'utilisation de certaines technologies telles que les Cookies.

Aucune donnée sensible n'est collectée à savoir les informations concernant l'origine raciale ou ethnique, les opinions politiques, les convictions philosophiques ou religieuses, l'appartenance syndicale, etc (art. 9 du RGPD).

### 30.3. Finalités du traitement

ECO-TRAIL ORGANISATION utilise et exploite vos données personnelles aux fins de :

- gestion et validation des inscriptions aux épreuves sportives organisées par ECO-TRAIL ORGANISATION,
- gestion de la relation information avec le participant par email et/ou SMS concernant l'évènement auquel il s'est inscrit (confirmation de la bonne prise en compte de l'inscription, confirmation de la validation ou du refus de l'inscription, information sur l'épreuve sportive, information sur les résultats, etc).
- envoi d'enquêtes de satisfaction réalisées à des fins scientifiques et statistiques (par le biais de sondages ou de questionnaires) ;
- réalisation d'études statistiques ;
- information relative aux offres et activités d'ECO-TRAIL ORGANISATION et autres formes de services connexes ;
- envoi d'emails ou SMS afin de vous informer sur des évènements sportifs susceptibles de vous intéresser organisés par ECO-TRAIL ORGANISATION ou un organisateur tiers ;

- partages des données avec nos partenaires privilégiés (industriels, médias, institutionnels) à des fins de communication d’offres promotionnelles, publicités et autres communications commerciales (sous réserve de votre accord préalable lorsqu’il est requis et du respect de votre droit d’opposition, conformément aux règles applicables en matière de prospection commerciale).

#### 30.4. Conservation des données

Vos données sont conservées pendant la durée nécessaire au regard des finalités précédemment exposées.

Vos données seront supprimées si vous ne répondez à aucune de nos sollicitations pendant trois ans. Nous pouvons toutefois conserver vos données plus longtemps afin de respecter nos obligations légales et réglementaires ou résoudre des litiges.

#### 30.5. Les destinataires des données

Les données personnelles collectées lors de votre inscription en ligne sont susceptibles d’être communiquées :

- aux services internes d’ECO-TRAIL ORGANISATION (personnel administratif, employés et préposés) ;
- aux prestataires de services et partenaires contractuels d’ECO-TRAIL ORGANISATION qui interviennent et contribuent directement à la gestion des inscriptions et à l’organisation de l’événement sportif (chronométreur, fabricant des dossards, société en charge de l’assistance médicale, etc) ;
- aux partenaires privilégiés d’ECO-TRAIL ORGANISATION (industriels, médias, institutionnels), avec votre accord, afin notamment de proposer des produits et/ou services ou à des fins de prospections commerciales et/ou de communications publicitaires.

ECO-TRAIL ORGANISATION demande à ses prestataires et partenaires de mettre en place des mesures strictes de confidentialité et de prospection des données.

Si vous y avez expressément consenti lors de votre inscription en cochant la case prévue à cet effet, vous êtes susceptibles de recevoir par appel téléphonique et/ou courrier postal ou par email ou SMS des offres promotionnelles de nos partenaires commerciaux à qui vos données pourront être transmises et cédées à des fins de prospection commerciale. En tout état de cause, vous pouvez à tout moment vous y opposer selon les conditions prévues ci-après.

En choisissant de participer à l’événement sportif, les participant reconnaissent et acceptent que :

- leur nom et prénom(s) figurent sur la liste officielle de départ publiée sur le site Internet [www.ecotrailparis.com](http://www.ecotrailparis.com) ;
- à l’issue de l’événement sportif, les informations liées à leur prestations sportive (notamment, résultats, photos et vidéos) soient publiées sur le site Internet [www.ecotrailparis.com](http://www.ecotrailparis.com) ; les dits résultats étant susceptibles d’être repris par tout média.

Si vous souhaitez vous opposer à une telle publication pour un motif légitime, vous devez impérativement communiquer cette décision, par écrit, à l'adresse suivante : ECO-TRAIL ORGANISATION – Traitement des données personnelles – 33, rue du Général Leclerc – 92130 Issy-les-Moulineaux, et ce au plus tard un mois avant l'évènement sportif afin que les mesures adéquates soient prises.

En dehors des cas énoncés ci-dessus, ECO-TRAIL ORGANISATION s'engage à ne pas vendre, louer, céder ni donner accès à des tiers à vos données collectées sans votre consentement préalable, à moins d'y être contraint en raison d'un motif légitime (obligation légale, lutte contre la fraude ou l'abus, exercice des droits de la défense, etc).

Certains des destinataires mentionnées ci-dessus sont susceptibles d'être établis en dehors de l'Union européenne et d'avoir accès à tout ou partie des informations personnelles collectées par ECO-TRAIL ORGANISATION.

Vous consentez expressément à ce que vos données puissent être transmises à des prestataires ou partenaires situés hors Union européenne.

Dans ce cadre, ECO-TRAIL ORGANISATION s'engage à garantir la protection de vos données conformément aux règles les plus strictes notamment à travers la signature, au cas par cas, de clauses contractuelles basées sur le modèle de la commission européenne, ou tout autre mécanisme conforme au RGPD, dès lors que vos données personnelles sont traitées par un prestataire en dehors de l'Espace Economique Européen et dont le pays n'est pas considéré par la Commission Européenne comme assurant un niveau de protection adéquat.

### 30.6. Offres commerciales

ECO-TRAIL ORGANISATION est susceptibles de vous adresser, par courrier, email, sms, téléphone, des informations relatives à leurs offres et services analogues à ceux que vous avez achetés, ce que vous reconnaissez et acceptez.

Vous disposez, à tout moment et sans frais, de la possibilité de vous opposer à ces envois de prospections commerciales selon les conditions prévues ci-après.

### 30.7. Droits de la personne concernée

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée et au RGPD, les personnes concernées par les données personnelles traitées possèdent un droit d'accès, de rectification, de suppression des données les concernant ainsi qu'un droit de limitation et d'opposition au traitement et à la portabilité de ses données personnelles. Vous disposez également d'un droit d'opposition au traitement de vos données personnelles à des fins de prospection commerciale par ECO-TRAIL ORGANISATION et/ou ses partenaires.

Ces droits s'exercent par courriel à l'adresse suivante : [contact@ecotrailparis.com](mailto:contact@ecotrailparis.com)

Nous vous remercions de préciser votre nom, prénom, l'objet de votre demande et de fournir un justificatif d'identité valide. En vertu de l'article 12.6 du RGPD, en cas de doutes raisonnables quant à l'identité de la personne physique présentant la demande, ECO-TRAIL ORGANISATION ou son prestataire peut demander que lui soient fournies des informations supplémentaires nécessaires pour confirmer l'identité de la personne concernée.

En vertu de l'article 12.3 du RGPD, ECO-TRAIL ORGANISATION s'engage à fournir à la personne concernée les informations sur les mesures prises à la suite d'une demande relatives aux droits précités ci-dessus, dans les meilleurs délais et en tout état de cause dans un délai d'un mois à compter de la réception de la demande.

Si vous ne souhaitez pas/plus recevoir nos offres, sollicitations et actualités, vous avez également la faculté de nous l'indiquer en cliquant sur le lien de désinscription situé en bas de chaque communication.

Si vous ne souhaitez pas recevoir les actualités, invitations ou offres promotionnelles de nos partenaires, vous avez la faculté de nous l'indiquer dans la cadre de votre inscription en cochant la case prévue à cet effet.

Nous vous informons de l'existence de la liste d'opposition au démarchage téléphonique « Bloctel », sur laquelle vous pouvez vous inscrire (<https://www.bloctel.gouv.fr/>).

Enfin, vous avez le droit d'introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (plus d'informations sur [www.cnil.fr](http://www.cnil.fr)).

### *30.8. Contact*

Pour toute autre question complémentaire relative à notre politique de protection des données ou à la manière dont sont traitées vos données personnelles, nous vous invitons à adresser un courrier à ECO-TRAIL ORGANISATION, Traitement des données personnelles – 33, rue du Général Leclerc – 92130 Issy-les-Moulineaux, ou un email à l'adresse suivante : [contact@ecotrailparis.com](mailto:contact@ecotrailparis.com)

### *30.9. Modifications des présentes*

Les présentes pourront faire l'objet d'une actualisation. Les modifications entreront en vigueur dès la publication de la nouvelle version sur le site Internet [www.ecotrailparis.com](http://www.ecotrailparis.com)